

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT SPORTIF AVEC M. ARTHUR VAN DE LOOIJ ET SES REPRÉSENTANTS LÉGAUX (7.5)

**L'an deux mille vingt-quatre, le 06 mai à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 26  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **26 avril 2024**  
Date d'affichage de la convocation : **26 avril 2024**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, GIET, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, MOLINAS, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

### **Pouvoirs :**

Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme ZELLER,  
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COURT,  
M. MAZET donne pouvoir à M. VENARRE,  
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. DESAY,  
M. DANGUY donne pouvoir à M. PELLÉ,  
M. SIGAUD donne pouvoir à M. CRUYPENINCK,  
Mme CHARRE donne pouvoir à M. JUILLARD.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la note de synthèse,

**CONSIDÉRANT** la demande de partenariat sportif présentée par M. Arthur VAN DE LOOIJ, jeune Gexois de 17 ans, licencié au Ski club de Gex depuis ses 6 ans et membre du Comité régional du massif jurassien (CRMJ) figurant sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau dans la discipline « Ski alpin »,

**CONSIDÉRANT** que M. VAN DE LOOIJ a rejoint un groupe FIS élite (Fédération internationale de ski), lui donnant accès aux compétitions internationales de haut niveau,


**CONSIDÉRANT** l'intérêt, pour la Ville de Gex, de mettre en place un contrat de partenariat avec M. VAN DE LOOIJ pour l'utilisation d'une surface sur certains de ses équipements et sa participation à des manifestations communales et/ou opérations de relations publiques,

**SUR PROPOSITION** des membres de la commission « Associations et Sports » réunie le 7 mars 2024,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat sportif ci-annexée à passer avec M. Arthur VAN DE LOOIJ ou ses représentants légaux,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 10/05/2024
Reçu en préfecture le 10/05/2024
Publié le 
ID : 001-210101739-20240507-2024_062_DEL-DE

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 07 mai 2024.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 10 mai 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 10 mai 2024.